

Le village de Flaugnac est construit sur un promontoire rocheux appelé «popie», en surplomb de la vallée de la Lupte. Son patrimoine bâti, ses maisons en pierre blanche à l'architecture traditionnelle, son environnement vallonné aux cultures diverses lui donnent un charme indéniable.

Ce circuit permet d'admirer les paysages du Quercy blanc à partir de points de vue sur les vallées tout en cheminant au milieu d'un environnement varié (coteaux, hameau, cause).



Trace n° 1440379

Durée	2h 40	Difficulté	Moyenne
Distance	7,16 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	203 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	210 m	Commune	Flaugnac (46170)
Point haut	258 m		
Point bas	157 m		

Description

Se garer sur le parking devant l'église de Flaugnac.

(D/A) Prendre immédiatement la petite route partant sur la droite du Monument aux Morts. Être attentif et suivre le balisage Jaune jusqu'à la D26. Suivre la route à gauche sur une centaine de mètres.

(1) Prendre la première route à droite indiquant Cauquelle. Après avoir traversé la Lupte (petit pont), prendre à droite à l'embranchement, direction Villassac. La petite route se transforme en chemin herbeux au niveau de quelques habitations. Poursuivre l'ascension et suivre la direction "Chapelle de Lamolayrette" dans un paysage boisé.

(2) Arrivé à la route (D49), la traverser et prendre le chemin en face, partant légèrement en oblique sur la gauche le long d'un muret en pierres sèches.

(3) Obliquer à droite pour se rendre à la chapelle. Ensuite faire demi-tour et s'orienter Nord à travers l'herbage attenant. Traverser la petite route et poursuivre sur un petit chemin ombragé (ne figure pas sur la carte IGN) en continuant à suivre le balisage PR® Jaune.

(4) Au croisement, poursuivre à gauche sur le chemin herbeux pour arriver sur une petite route (D49). Traverser (prudence) et prendre le chemin en plaine partant en face.

(5) Dans la plaine, bifurquer sur la gauche (panneau d'orientation) puis arriver le long de coteaux. Poursuivre sur le chemin qui descend dans le bois.

(6) Le chemin débouche ensuite dans un hameau peu après avoir traversé les ruines d'anciennes habitations lotoises. Panorama sur le village de Flaugnac : continuer à droite et traverser à nouveau la Lupte.

(1) S'engager sur la D26 à droite.

(7) Quitter la route en empruntant le chemin herbeux sur la gauche, direction Flaugnac.

(8) Bifurquer sur la droite puis immédiatement à gauche. Poursuivre l'ascension jusqu'au village (balisage Jaune) et regagner le parking devant l'église **(D/A)**.

Informations pratiques

Prévoir chaussures de randonnée ou chaussures de sport adhérentes.

PDF touristique disponible sur le site Lot Tourisme : <https://www.tourisme-lot.com/balades-et-...>

A proximité

Parcourir le village de Flaugnac : son église, sa place, ses points de vue et le hameau Le Jardinnet.

Marcher dans les coteaux de l'appellation Coteaux du Quercy (vin rouge).

Déguster un vin au Domaine de Cauquelle.

La chapelle de Lamolayrette.

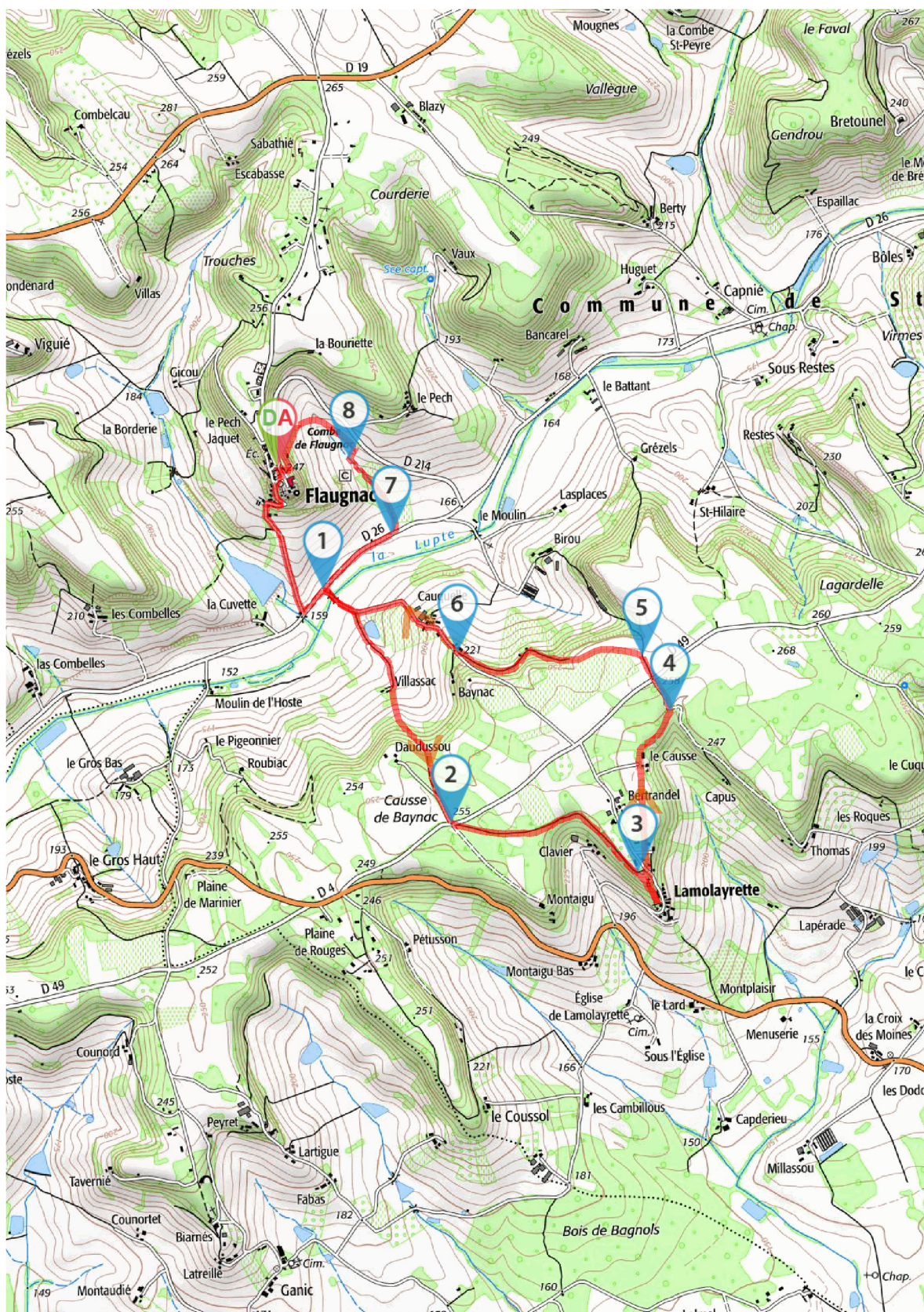
Points de passages

- D/A Parking devant l'église**
| N 44.27875° / E 1.393555° - alt. 247 m - km 0
- 1 Carrefour de la boucle. Vers la - Lupte (rivière) - Affluent du Lemboulas**
| N 44.274106° / E 1.396002° - alt. 157 m - km 0.88
- 2 Traversée de la D49**
| N 44.265274° / E 1.402769° - alt. 254 m - km 2.06
- 3 Détour vers la chapelle**
| N 44.263402° / E 1.412608° - alt. 250 m - km 2.96
- 4 Croisement, à gauche**
| N 44.269483° / E 1.414321° - alt. 249 m - km 3.99
- 5 Embranchement, à gauche direction Flaugnac**
| N 44.271579° / E 1.412854° - alt. 257 m - km 4.25
- 6 Hameau, à droite**
| N 44.271731° / E 1.403095° - alt. 220 m - km 5.11
- 7 Prendre le chemin herbeux à gauche**
| N 44.276207° / E 1.399608° - alt. 162 m - km 6.18
- 8 Changement de direction, droite-gauche**
| N 44.279056° / E 1.397381° - alt. 184 m - km 6.56
- D/A Parking devant l'église**
| N 44.278747° / E 1.393682° - alt. 247 m - km 7.16

Les murs en pierres sèches.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-castrum-de-flaugnac/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km
©2025 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.